

Analyse des éléments d'un programme de développement mondial pour le commerce et les investissements internationaux

par Sanya Reid Smith et Ranja Sengupta

Le monde, paraît-il, est sur le point de négocier un nouveau programme de développement mondial.

L'Organisation des Nations Unies mène actuellement deux processus parallèles en vue d'atteindre un programme de développement mondial pour peut-être les 15 prochaines années. Le premier d'entre eux est le processus des Objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre du Groupe de travail ouvert (GTO) mandaté par la Conférence Rio +20 sur le développement durable. Le second est le processus pour l'après-2015 qui est l'héritage des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et est censé être négocié lors de l'Assemblée générale des Nations Unies à partir du mois de septembre 2014.

Il est clair que si le monde doit voir un programme de développement mondial achevé,

c'est le contenu *global* qui compte le plus. Il doit y avoir quelque chose dans ce cadre qui puisse offrir plus et qui aille au-delà de ce que les gouvernements nationaux peuvent fournir eux-mêmes. C'est pourquoi la question de permettre une politique mondiale a émergé à travers les différents processus au fil du temps comme essentielle à l'exécution d'un programme de développement durable réaliste.

Cependant, les leçons tirées du passé montrent que, bien que les OMD aient été critiqués pour leur approche limitée et minimaliste et leur incapacité à construire dans les aspects qualitatifs du développement, la seule faiblesse la plus importante de la réalisation des OMD reste l'élément « global » du cadre, à savoir, l'objectif 8 des OMD sur le « partenariat mondial pour le développement ». Alors que d'autres objectifs étaient mesurables et « vérifiables » au moins dans une certaine mesure, le mécanisme

TWN THIRD WORLD NETWORK (LE RESEAU TIERS-MONDE) est un réseau de groupes et d'individus impliqués dans la réalisation d'une articulation plus importante des besoins, des aspirations et des droits des personnes dans le tiers monde, et dans la promotion d'une répartition équitable des ressources mondiales et des formes de développement qui soient humaines et en harmonie avec la nature.

Adresse: 131 Jalan Macalister, 10400 Penang, MALAISIE
Courriel: twnet@po.jaring.my

Tél: 60-4-2266728/2266159
Site Web: www.twn.my

Fax: 60-4-2264505

de suivi, d'évaluation et de mise en œuvre de l'objectif 8 a été presque absent. C'est l'une des principales raisons derrière ce que beaucoup d'analystes et militants considèrent comme l'échec de la réalisation des OMD.

D'après les discussions menées à ce jour, il est évident que les règles du commerce international constituent un élément clé de ce « partenariat mondial ». La société civile et les États membres de l'ONU ont souligné à plusieurs reprises le caractère essentiel de fournir des moyens d'exécution appropriés et un partenariat mondial renforcé, qui comprennent non seulement le financement et la technologie, mais aussi des règles de commerce équitables. Les règles du commerce international peuvent entraver la réalisation des buts et des objectifs de développement, ce qui fait que les engagements pour atteindre les objectifs de développement n'aient plus de sens. L'objectif 8 des OMD incluait également le commerce comme l'une de ses cibles, et constitue également un élément clé des discussions en cours au GTO.

Le document final adopté lors de la conférence Rio +20, « L'avenir que nous voulons », souligne l'importance d'une « conclusion [...] équilibrée et axée sur le développement du Programme de Doha pour le développement, tout en respectant les principes de transparence, d'inclusion et de décision consensuelle ». Il affirme également que « pour participer efficacement au programme de travail de l'OMC [Organisation mondiale du travail] et tirer pleinement parti des possibilités commerciales, les pays en développement doivent bénéficier de l'aide et d'une coopération accrue de toutes les parties prenantes » (paragraphe 282).

Le rapport du Groupe de haut niveau constitué par le Secrétaire général de l'ONU sur le programme de développement pour l'après-2015 propose un objectif 12 en créant un « environnement mondial favorable », qui comprend la cible de « promouvoir un système d'échange ouvert, équitable, favorable au développement, en réduisant considérablement les mesures qui faussent les échanges, dont notamment les subventions à l'agriculture, tout en améliorant l'accès au marché des produits des pays en voie

de développement » (annexe II, p. 58). Ces formulations sur le commerce international dans les mandats et documents existants ne sont pas parfaites du point de vue du développement, mais néanmoins, elles établissent la nécessité d'avoir des règles du commerce équitables qui doivent travailler pour le développement et non contre lui.

Étant donné que le commerce multilatéral est mentionné dans les documents ci-dessus, ainsi que dans les discussions actuelles au GTO, il est nécessaire d'étudier quel genre de règles de commerce peut contribuer à atteindre les cadres de l'après-2015 et des ODD dans le cadre actuel de l'OMC. C'est ce que cet article vise à faire, en utilisant le document final de Rio +20, la Déclaration du Millénaire et les OMD, et le document de domaines d'intervention des coprésidents au GTO (version du 18 mars) comme points de référence, en se rappelant bien sûr que tous les États membres de l'OMC ont convenu que le Cycle de Doha de négociations commerciales multilatérales devrait être un cycle de développement.

Cependant, il ne faut pas oublier que le rôle des accords de libre-échange (ALE) et des traités bilatéraux d'investissement (TBI) est également d'une importance cruciale, car ces pactes, en particulier ceux signés entre les pays en développement / pays les moins avancés (PMA) et les pays développés, limitent fortement les politiques industrielles, macro-économiques, financières, sociales et environnementales des pays en développement. Ces accords sont conçus sur la base d'un point de vue de l'entreprise plutôt que dans une perspective de développement et ne servent pas l'objectif d'un programme de développement mondial.

Si nous commençons par ce qui s'est passé lors de la Conférence ministérielle de Bali de l'OMC en décembre 2013, le Centre-Sud et d'autres commentateurs ont signalé que le résultat de cette conférence a été déséquilibré en faveur des pays développés, car il y avait une entente contraignante et exécutoire sur la facilitation du commerce - ce que l'on a appelé la « question de Singapour » poussée par les pays développés

- alors que les problèmes des PMA ont eu des résultats non contraignants à Bali.

Les événements qui se sont succédés après Bali en aucune manière diminuent cette préoccupation. Certains pays développés ont fait pression pour que de nouvelles questions soient incluses dans l'agenda de l'OMC, y compris d'autres questions de Singapour telles que l'investissement et la concurrence. Ceci contraste avec le fait qu'un certain nombre de pays en développement (par exemple, le Brésil, la Bolivie, l'Équateur, la Jordanie, l'Afrique du Sud) demandent à l'OMC de se concentrer sur la résolution des problèmes du 20ème siècle tels que les questions dites « de mise en œuvre ». Les pays les moins avancés ont demandé d'éviter de nouveaux problèmes, ainsi que de répondre aux questions relatives aux PMA de longue date, notamment l'agriculture et le développement. Cet article examine brièvement quelques exemples de ce que ces règles de commerce et d'investissement devraient être, compte tenu des points de référence ci-dessus.

Certains enjeux clés dans l'OMC et le cadre des ODD/après-2015

1. L'éradication de la pauvreté et le développement

La préoccupation pour ces questions est au cœur des processus des ODD et l'après-2015.

- Les pays africains pauvres comme le Bénin, le Tchad, le Mali et le Burkina Faso ont longtemps demandé d'éliminer les subventions au coton proposées par les États-Unis, qui appauvrissement quelque 10 millions de pauvres des zones rurales en Afrique occidentale et centrale. Les PMA ont demandé l'élimination des mesures de soutien interne qui faussent les échanges et les subventions à l'exportation, mais la Conférence ministérielle de Bali n'a toujours pas assurée l'élimination de ces subventions, et ce problème devra être abordé après Bali.
- Il est important de rappeler ici que le document final de Rio +20 a déclaré : « Nous réaffirmons qu'un système commercial

multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable favorisera l'agriculture et le développement rural dans les pays en développement et contribuera à la sécurité alimentaire mondiale » (paragraphe 118). Les commentaires faits par plusieurs États membres au cours du processus du GTO sont également pertinents. Par exemple, la Tanzanie, prenant la parole au nom du Groupe africain sur les moyens de mise en œuvre lors de la 10ème session du GTO récemment conclu, a demandé d'éliminer les subventions à l'exportation pour les produits agricoles dans les pays développés ainsi que, d'ici à 2020, éliminer toutes les mesures commerciales protectionnistes pour augmenter le volume des exportations des États en développement en particulier les États africains - l'Afrique ne contribue que pour 3 % du commerce mondial.

- Répondre aux besoins des pays les moins avancés avait fait partie de l'objectif 8 des OMD et avait été affirmé dans la Déclaration du Millénaire. Les questions relatives aux PMA, qui ont été non contraignantes seulement au résultat de la Conférence ministérielle de Bali, doivent être résolues après Bali d'une façon exécutoire et favorable au développement. Au cours de la 10e session du GTO, à propos de l'éradication de la pauvreté et la promotion de l'égalité le Bénin, au nom des PMA, a déclaré que nous devons assurer la croissance économique orientée vers les PMA, et a souligné la nécessité d'un traitement différencié et préférentiel pour les PMA (DPTL, pour son sigle en anglais). Le Bénin a également mis l'accent sur la nécessité d'un système commercial multilatéral, non discriminatoire, avec l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent (DFQF, pour son sigle en anglais) pour les PMA.¹ La Zambie, parlant à propos des moyens de mise en œuvre au nom du Groupe de l'Afrique australe, a demandé d'améliorer l'accès au marché et d'éliminer les tarifs prohibitifs qui étouffent le commerce concurrentiel.

¹ Ranja Sengupta et Mirza Alas, "SDGs: Recognise global realities to tackle poverty eradication and promote equality, South urges", Service Info du TWN sur le développement durable des Nations Unies : Rapports sur la 10e session du GTO, le 22 avril 2014.

Le document des domaines d'intervention des coprésidents du GTO mentionne également l'accès préférentiel au marché pour les PMA, mais la Conférence ministérielle de Bali n'a pas exigé aux pays développés de fournir 97 % ou 100 % DFQF, et la renonciation de services pour les PMA n'a pas été efficacement mise en œuvre ; ces deux aspects doivent être faits après Bali.

- Dans l'objectif de réduire la pauvreté, en général, des pays tels que la Malaisie, l'Inde, l'Afrique du Sud et plusieurs autres pays en développement ont utilisé des outils importants pour lutter contre la pauvreté tels que les marchés publics pour les circonscriptions défavorisées. Toutefois, la perspective de reprendre la question des marchés publics à l'OMC menace l'utilisation de cet instrument essentiel de développement. Ceci est également poussé par les accords de libre-échange, en particulier dans les ALE Nord-Sud avec l'Union européenne et les États-Unis.

2. La faim et la sécurité alimentaire

Ceci est un autre élément clé de la réalisation des OMD et des ODD. Le document des Coprésidents a le Domaine d'intervention 2 sur l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition.

- Les subventions à l'agriculture accordées par les pays développés ont affecté non seulement les producteurs de coton, mais les producteurs de denrées alimentaires dans les pays en développement et ont menacé la productivité et la croissance agricole, en particulier pour les petits agriculteurs. Le document final de Rio +20 fait référence à des « subventions qui faussent les échanges », et le document actuel des coprésidents au GTO comprend l'élimination des subventions préjudiciables comme une cible possible. Au cours de la 10e session du GTO, la Bolivie, l'Équateur et l'Argentine ont demandé l'élimination des incitations et des subventions agricoles dans les pays développés, tandis que l'Égypte a demandé d'augmenter l'accès aux marchés

pour les produits agricoles des pays en développement d'ici 2020.

- Les achats du gouvernement et les stocks publics d'aliments sont importants pour la sécurité alimentaire dans les pays en développement et sont également une protection contre la volatilité mondiale des prix alimentaires (qui est mentionnée comme un sujet de préoccupation dans le document final de Rio +20, paragraphe 117). Au cours de la 10e session du GTO, le Bénin a élaboré son concept de SHIFT (pour son sigle en anglais) (commençant par des producteurs d'aliments à petite échelle habilités jusqu'à des Politiques commerciales reformulées) en ce qui concerne la sécurité alimentaire, qui souligne le rôle du stockage public de la nourriture en vue de la protection contre la volatilité des prix des denrées alimentaires. Il est également à noter que la publication du Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales (SLNG) « *Advancing Regional Recommendations on the Post-2015 Development Agenda* » a rapporté des recommandations des organisations de la société civile pour la promotion de programmes publics sur les stocks de nourriture, qui bénéficient les petits producteurs par le biais de soutien des prix, ainsi que les consommateurs pauvres ».

Mais les règles actuelles de l'OMC ne permettent pas une utilisation appropriée des stocks publics de nourriture car elles limitent même les subventions de la production essentielle (nationale) par les pays en développement par illégale. En outre, l'utilisation des prix mondiaux de 1986 à 1988 comme le prix de référence pour le calcul de la subvention surestime considérablement la quantité de la soi-disant « subvention qui fausse les échanges ». Ceci est une anomalie étant donné que les pays développés comme les États-Unis et ceux de l'UE accordent à leurs agriculteurs d'énormes subventions nationales dans le cadre de différents programmes. En réponse aux demandes du groupe des pays en développement G-33 quant à ce que les subventions pour le stockage public sont autorisées en vertu de la catégorie dite Catégorie Verte

(qui est autorisée sans limites et est largement utilisée par les États-Unis et l'Union européenne), la Conférence ministérielle de Bali a donné aux pays en développement une « clause de paix » jusqu'à ce qu'une solution permanente (telle que l'inclusion dans la catégorie verte) soit trouvée. Cependant, cette « clause de paix » est limitée uniquement à l'Accord sur l'agriculture, ne couvre que les programmes existants et les denrées de base traditionnelles, et impose des conditions de partage de données tellement onéreuses qu'il est très difficile à utiliser.

Si la sécurité alimentaire et la croissance de la production agricole à long terme doivent être assurées à travers le monde en développement, il est nécessaire de fournir une solution permanente pour le stockage public des pays en développement pour la sécurité alimentaire dans le sens de la proposition du G-33.

3. Assurer une marge de manœuvre décisionnelle suffisante pour le développement industriel

Celle-ci a été l'une des principales demandes des pays en développement et constitue le premier point dans le domaine d'intervention de l'industrialisation dans le document des coprésidents du GTO.

L'ancien chef de la section macroéconomique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a souligné que tous les pays industrialisés, à l'exception de Hong Kong, ont utilisé la protection des industries naissantes pour s'industrialiser. Cette possibilité devrait être reconnue dans toute négociation de l'OMC sur l'accès aux marchés non agricoles (AMNA), y compris les négociations sur les actions sectorielles, l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) et les biens environnementaux.

- Les discussions sur les questions de la mise en œuvre à l'OMC ont inclus une demande d'exception permanente à l'interdiction dans l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce

(MIC) d'exigences de contenu local pour les pays en développement, car celles-ci ont été largement utilisées par les pays développés lorsqu'ils commençaient à s'industrialiser.

- Les domaines d'intervention 8 et 9 sur la croissance économique et l'industrialisation, respectivement, dans le texte des coprésidents font référence à la valeur ajoutée. Une façon d'obtenir de valeur ajoutée qui a été largement utilisée par les pays développés comme le Royaume-Uni et les pays en développement est l'application de taxes à l'exportation sur les matières premières. La transformation réussie de l'Indonésie à partir de l'exportation des grumes au plus grand exportateur de contreplaqué dans le monde (passant d'une part de marché de 4 % à 80 %) en quelques années est due à une combinaison de taxes à l'exportation, de restrictions à l'exportation et aux marchés publics de contreplaqué intérieur. L'Inde et le Kenya ont tous les deux accru leurs industries du cuir en imposant des taxes à l'exportation sur le cuir brut. Cependant, un texte de 2011 du président des négociations sur l'AMNA à l'OMC contient une proposition de l'Union européenne pour obliger au paiement des taxes à l'exportation à un niveau qu'il faudra négocier (à l'exception des pays les moins avancés). Ceci serait dommageable pour la valeur ajoutée dans les pays en développement. En fait, c'est déjà le cas dans les accords de libre-échange avec les pays développés, qui interdisent souvent les taxes à l'exportation.

4. La croissance économique

Les discussions du GTO ont été témoins des appels répétés des pays en développement et des pays les moins avancés pour la promotion de la croissance économique à large assise et la transformation structurelle.

- Le monde a connu de sérieux revers à la croissance à partir des crises financières. Le Fonds monétaire international, la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres experts reconnaissent le rôle que les contrôles de capitaux sur les entrées et les sorties de ca-

pitiaux spéculatifs peuvent jouer pour réduire le risque de crise financière et empêcher la sortie plus rapide et plus facile de ces flux de capitaux si volatiles à court terme.² Pourtant, certains traités bilatéraux d'investissement et chapitres sur l'investissement en vertu des accords de libre-échange empêchent les contrôles de capitaux, même dans les crises financières. Par conséquent, il est impératif que la question de Singapour de l'investissement ne fasse pas partie du programme de travail de l'OMC après Bali, alors que cette question doit être réexaminée dans le cadre des ALE et des TBI.

5. Les règles d'investissement dans les ALE et les TBI bilatéraux et multilatéraux

Les règles sur la protection des investissements qui donnent des droits très forts aux investisseurs étrangers, en particulier pour tenter des procès contre les gouvernements nationaux dans les tribunaux internationaux en dehors du champ d'application de la législation nationale, sont devenues une grave menace pour la marge de manœuvre décisionnelle du gouvernement pour la réglementation, même si cette réglementation est dans l'intérêt public.

Le rapport du SLNG cité ci-dessus, dans son résumé des recommandations de la société civile, suggère de revoir les accords de commerce et d'investissement internationaux qui limitent la capacité des gouvernements à réglementer les investissements étrangers dans l'intérêt public, qui imposent des obstacles au transfert de technologie, empêchent une fiscalité équitable et incluent d'autres mesures non conformes aux objectifs du développement durable.

Les quelques exemples ci-dessous illustrent cette menace imminente.

- La viabilité de la dette a été une préoccupation récurrente qui a été exprimée dans la Déclaration du Millénaire, incluse dans l'objectif

² Par exemple, dans une lettre aux ministres des affaires étrangères et du commerce international des gouvernements qui négocient l'accord de partenariat trans-Pacifique, plus de 100 spécialistes et intellectuels ont fait appel aux responsables pour veiller à ce que le document final que leurs gouvernements signeraient n'exclut ni n'impose de sanctions contre l'utilisation des contrôles de capitaux.

8 des OMD. Jusqu'à présent, le processus des ODD a reçu plusieurs demandes des experts et des pays en développement pour établir des mécanismes de restructuration de la dette souveraine (RDS). Par exemple, lors de la 10e session du GTO, le Groupe africain a fait un appel à annuler la dette extérieure des pays pauvres très endettés (PPTE) pour réduire le surendettement et s'assurer que les pays en développement atteignent la viabilité de la dette grâce à un financement de la dette, un allègement de la dette et la restructuration de la dette.

Cependant, comme le note la Division de l'investissement de la CNUCED, lorsque l'Argentine a entrepris la restructuration de la dette souveraine avec une décote de 66 % et 75 %, elle a été poursuivie pour 1 milliard de dollars en vertu du TBI. De même, une autre étude³ montre que la Grèce a été tenue de faire une restructuration de la dette souveraine face à la crise financière actuelle par le FMI, la Commission européenne et la Banque centrale européenne, mais elle est également poursuivie en vertu du TBI.

- Le sujet de l'eau potable à prix abordable et des ressources naturelles fait partie de la Déclaration du Millénaire et des domaines d'intervention des ODD.

Le cas de Cochabamba et d'autres différends en vertu des TBI montrent que lorsque les gouvernements tentent de s'assurer que l'eau soit abordable, ils sont poursuivis en vertu des dispositions de protection des investissements, y compris en vertu des TBI. En fait, la majorité des cas connus de litiges non résolus entre des investisseurs et des États en vertu des ALE et des TBI (11 milliards de dollars en réclamations au total) des États-Unis se rapportent aux politiques de ressources naturelles. Près de la moitié des 129 affaires pendantes devant les installations de différends relatifs aux investissements de la Banque mondiale ont trait aux ressources naturelles. Les menaces aux ressources naturelles et l'accès à l'eau ont également un impact

³ http://corporateeurope.org/sites/default/files/profitng-from-crisis_0.pdf

disproportionné sur les groupes marginalisés tels que les peuples autochtones, les femmes et les enfants.

Il est donc évident que l'accès aux ressources naturelles essentielles est menacé par les négociations et les accords actuels tels que les accords bilatéraux d'investissement, tant dans les domaines des services que des investissements. Il y a également une menace à ces questions relevant du programme de travail de l'OMC après Bali. Par exemple, l'investissement proposé par le Canada dans le programme de travail après Bali qui, s'il est adopté, va compromettre gravement le mandat des négociations des ODD.

Dans les négociations de l'OMC en cours sur les disciplines sur la réglementation intérieure dans les services, les dispositions figurant dans le texte⁴ du Président peuvent limiter la capacité des gouvernements à fixer des prix maximaux pour ces services essentiels s'ils se sont engagés à ouvrir les secteurs de services de leurs pays à l'OMC.

- La Déclaration du Millénaire parle de la nécessité d'inverser la propagation du VIH/SIDA, le paludisme et d'autres grandes maladies, et l'objectif 6 des OMD est « Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ». Ces questions se sont présentées à plusieurs reprises dans les discussions du GTO et figurent dans le document des coprésidents comme la nécessité de s'assurer que les médicaments et les vaccins essentiels soient disponibles et abordables pour tous. Par conséquent, les dispositions des ALE qui vont au-delà des normes de protection de la propriété intellectuelle établies par l'accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (accord ADPIC) doivent être évitées et éliminées et ne doivent pas être multilatéralisées. Les dispositions de protection des investissements qui ont permis à la société pharmaceutique Eli Lilly de contester les révocations de brevets conformes aux

ADPIC au Canada ne doivent pas être portées à l'OMC.

- La protection de l'environnement et le soutien aux principes du développement durable sont inclus dans l'OMD 7 et le texte des coprésidents du GTO. Par conséquent, les dispositions de protection des investissements dont il a été prouvé qui permettent des contestations réussies des lois et règlements environnementaux dans les différends entre les investisseurs et les États en vertu des TBI et des chapitres sur l'investissement des ALE doivent être examinées dans une perspective de développement et environnementale et certainement ne devraient pas être portées à l'OMC. Les négociations initiées récemment sur des biens et des services environnementaux semblent également porter plus sur l'augmentation des exportations des pays développés que sur des considérations environnementales authentiques.
- Quant à la biodiversité, le domaine d'intervention des ODD propose de garantir le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. En 2011 il y a eu une proposition claire du groupe de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et de huit autres pays en développement qui parcourraient un long chemin pour atteindre cet objectif en s'assurant que les demandes de brevets sur les ressources génétiques ou des savoirs traditionnels doivent prouver un consentement préalable informé et le partage des avantages juste et équitable. Cependant, les pays développés se sont opposés à cela. S'il faut un engagement vis-à-vis de ce domaine d'intervention des ODD, cette proposition devrait être convenue dans le travail de l'OMC après Bali.
- Le transfert de technologie est une cible dans plusieurs domaines d'intervention dans le cadre du document des coprésidents (domaine d'intervention 8 sur la croissance économique, paragraphe 1 ; domaine d'intervention 9 sur l'industrialisation, paragraphe b). La plupart des pays en développement ont souligné la nécessité de transfert de technologie au cours des discussions du GTO.

⁴ Le texte de 2011 du président des négociations sur la réglementation intérieure de l'OMC.

Par conséquent, les dispositions de protection des investissements dans les ALE et les TBI qui interdisent ou restreignent explicitement le transfert de technologie ne devraient pas être acceptées ou portées à l'OMC. En outre, l'Union européenne demande aux pays en développement de supprimer les exigences de transfert de technologie dans les négociations actuelles d'accès au marché des services à l'OMC. Cette nouvelle demande est clairement à l'encontre du mandat d'un programme de développement mondial.

En plus des dispositions sur l'investissement, l'accès abordable à la technologie est clairement entravé par les droits de propriété intellectuelle requis par l'Accord sur les ADPIC de l'OMC. Les questions de mise en œuvre qui sont reconnues comme faisant partie du programme de travail de Doha, selon la Déclaration de Doha, comprennent une nouvelle période de transition pour les pays en développement pour l'Accord sur les ADPIC et permettent aux pays les moins avancés d'avoir une période de transition sur les ADPIC pour aussi longtemps qu'ils restent PMA. Il faut bien s'occuper de ceci.

Enfin, il y a des questions qui transcendent les objectifs. Par exemple, le Centre Sud a noté que l'un des aspects les plus importants du programme post-2015 est de créer un environnement international favorable pour permettre à chaque pays de poursuivre des objectifs de développement en fonction de leurs propres priorités avec les politiques de leur choix. Il a affirmé que pour avoir cette marge de manœuvre il est nécessaire de réformer les accords multilatéraux et bilatéraux pour que les pays en développement puissent utiliser autant de politiques économiques que les pays développés ont utilisé lors de leur industrialisation. De toute évidence, la résolution des questions de mise en œuvre à l'OMC, y compris celles mentionnées ci-dessus, augmenterait le marge de manœuvre économique des pays en développement, alors que les questions de Singapour et d'autres questions proposées par les pays développés limiteraient les options politiques pour les pays en développement et les empêcheraient d'utiliser un certain nombre de voies de développement

que les pays industrialisés d'aujourd'hui ont utilisé à leur tour.

Il est évident qu'un réexamen sérieux du commerce mondial et des règles d'investissement est nécessaire si l'on veut qu'elles aillent de pair avec les besoins de développement du monde. Si le leadership mondial est sérieux au sujet de la réalisation d'un programme de développement mondial, les changements axés sur le développement des règles et des institutions liées au commerce sont une condition préalable.

Sanya Reid Smith est une conseillère juridique et chercheuse senior au Réseau Tiers Monde. **Ranja Sengupta** est une chercheuse senior au Réseau Tiers Monde. L'article ci-dessus a été publié pour la première fois comme un article d'opinion dans le 6e numéro (mai 2014) de *The 2015 Post* du Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales (SLNG).

Cet article a été traduit de l'anglais par Magdalena Padrón et a été publié en juin 2014.